

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2013, à 19h00, à l'église, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti Francine Chamberland
Micheline Bélec Alain St-Amour
Denise Grenier Thérèse St-Amour

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

La directrice générale, Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 9540
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Denise Grenier, à 19 h 01
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ajourner la séance pour l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 256 MODIFIANT LE 139 SUR LE ZONAGE**

Adoptée

Résolution no : 9541
RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de rouvrir la séance.

Il est 19 h 03

Adoptée

Résolution no : 9542
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

Adoptée

Résolution no : 9543
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 19 novembre 2013

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 19 novembre 2013 tel que présenté par la directrice générale.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 9544

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 30 novembre 2013

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 30 novembre 2013 tels que présentés au montant total de 133 599.52 \$

Chèques salaires # D1300635 @ D1300717 = 33 168.61 \$

Chèques fournisseurs # C1300638 @ C1300639 et de C1300699 @ C1300760 = 81 694.83 \$

Chèques manuels # M0130146 @ M0130164 = 18 736.08 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 9545

AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Considérant que le bureau est fermé pour la période des fêtes et pour permettre la procédure de fin d'année aux livres;

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des factures au 31 décembre 2013.

Adoptée

Résolution no : 9546

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE LA SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU : *Le départ de madame Monique Charland à titre de secrétaire réceptionniste;*

ATTENDU QUE : *Le poste a été présenté à l'interne et que le poste n'a pu être comblé;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'entériner l'embauche en date du 28 novembre 2013, de Madame Brigitte Bélanger à ce poste;*

Il est de plus résolu que l'employée est en période de probation, tel que stipulé à l'article 4.04 de la convention collective et est rémunérée à l'échelon 1 du poste de secrétaire-réceptionniste.

Adoptée

Résolution no : 9547

FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal au public pour la période des fêtes, du lundi 23 décembre 2013, au vendredi 3 janvier 2014 inclusivement. Le bureau ouvrira aux heures normales à compter du lundi 6 janvier 2014.

Seule, la réception sera ouverte au public le 23, 27 et 30 décembre 2013 ainsi que le 3 janvier 2014.

Il est attendu que le 23, 27 et 30 décembre 2013 ainsi que le 3 janvier 2014 n'étant pas journées fériées payées, les heures seront prises dans la banque de journées maladie ou autres ou encore, aux frais de l'employé.

Adoptée

Résolution no : 9548

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 OCTOBRE 2013

	2012	À ce jour 2013	Prévu 2013
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
Taxes foncières	1 090 740	1 104 923	1 105 218
Services municipaux	139 296	148 669	148 721
Paiements tenant lieu de taxes	94 308	94 199	94 199
Services rendus	105 052	78 510	109 454
Imposition de droits	38 613	36 280	55 747
Amendes et pénalités	1 022	473	473
Intérêts	9 528	5 470	8 191
Autres revenus	(59 424)	3 003	3 003
Transferts de droit (inconditionnel)	58 262	-	73 000
Transferts entente de partage & autres	283 932	145 646	276 742
	1 761 329	1 617 173	1 874 748
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Administration	380 192	328 135	403 106
Sécurité publique	251 059	215 183	299 256
Transport routier	505 488	367 006	562 380
Hygiène du milieu	158 168	174 492	183 917
Santé et bien-être	1 554	13 623	14 143
Aurbanisme et zonage	179 535	132 518	178 512
Loisirs et culture	207 428	177 724	205 856
Frais de financement	10 735	8 000	8 000
	1 694 159	1 416 681	1 855 170
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	67 170	200 492	19 578
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Amortissement	180 388	-	170 294
(Gain) perte sur cession	64 914	-	-
	245 302	-	170 294
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(11 300)	(11 600)	(11 600)
AFFECTATION			
Activités d'investissement	(94 454)	(69 622)	(69 622)
Excédent (déficit accumulé)			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	-	-	-
Excédent (déficit) de fonctionnement affecté	-	145 186	145 186
Réserves financières et fonds réservés - Carrières et sablières	(838)		
Réserves financières et fonds réservés - Frais reportés	1 306		
Réserves financières et fonds réservés - Fonds de roulement	(30 000)	(30 000)	(30 000)
	(123 986)	45 564	45 564
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	177 186	234 456	223 836
RÉSUMÉ DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT & SOURCES DE FINANCEMENT			
REVENUS D'INVESTISSEMENT			
Subvention amélioration réseau routier	17 000	-	17 000
Subvention TECQ	70 953	349 658	412 752
Subvention Ruralité Volet II	-	25 000	25 000
Subvention Politique Nationale de Ruralité	9 000	-	-
	96 953	374 658	454 752
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Administration générale	-	188 465	202 466
Sécurité publique	7 406	6 665	6 665
Transport	151 677	430 528	496 079
Aménagement, urbanisme et développement	-	84 264	84 265
Loisirs et culture	35 974	113 312	114 695
	195 057	823 234	904 170
AFFECTATIONS			
Activités de fonctionnement	94 454	69 622	69 622
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	6 085	142 823	165 619
Excédent de fonctionnement affecté	-	156 977	150 289
Réserves financières et fonds réservés	-	42 746	42 746
	100 539	412 168	428 276
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	2 435	(36 408)	(21 142)

LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS (art. 11)

Salaire Maire :	14 000.00 \$	Allocation de dépenses :	7 000.00 \$
Salaires conseillers :	4 666.67 \$	Allocation de dépenses :	2 333.33 \$
Comités annuels des élus	863.21 \$	Allocation de dépenses :	431.60 \$

Salaire maire MRC selon l'article 11 de la Loi sur la rémunération des élus :

• Allocation statutaire :	870.32 \$	Allocation de dépenses :	435.16 \$
• Conseil des maires :	1 601.93 \$	Allocation de dépenses :	800.97 \$
• Per diem / comités:	977.50 \$ (à date)	Allocation de dépenses :	488.75 \$ (à date)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

De l'avis du vérificateur, les États financiers pour l'année 2012 présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec.

Factures selon l'article 955 du Code municipal : de plus de 2 000.00 \$ avec total de plus de 25 000.00 \$

• Autorisation Mont Chevrolet Buick	45 433.39 \$
• Construction Desmera inc.	27 046.73 \$
• Gestion de projets François St-Amour	28 017.98 \$
• Location L.A. Pelletier	22 373.07 \$
• André Prud'Homme	33 243.05 \$
• Sel Warwick	44 433.70 \$
• S.D.R.K.	40 000.00 \$
• Étude du Notaire Mario Pilon	120 205.27 \$ (Fidéicommiss, achat 21, montée des Chevreuils)

Factures selon l'article 955 du Code municipal : de plus de 25 000.00 \$

• Autorisation Mont Chevrolet Buick	45 433.39 \$
• H.Q. installation électricité Baie Canards	40 573.53 \$
• Simexco	42 618.93 \$
• Terra Location inc.	359 299.68 \$
• Équipement récréatifs Jambette inc.	55 166.11 \$
• Étude du Notaire Mario Pilon	120 205.27 \$ (Fidéicommiss, achat 21, montée des Chevreuils)

Les réalisations 2013 :

Administration

Adoption des règlements suivants :

- Règlement # 251 modifiant le règlement # 139 relatif au zonage.
- Règlement # 252 abrogeant le règlement # 244 et tous les règlements antérieurs imposant le taux de taxe foncière générale, et les services municipaux.
- Règlement # 253 remplaçant le # 233 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires.
- Règlement # 254 déléguant certains pouvoirs au secrétaire-trésorier et directeur général et son adjoint, à l'inspecteur municipal et au directeur du service des incendies pour la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.
- Règlement # 255, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 252, établissant le taux de taxe foncière générale et les services municipaux.
- Règlement # 256, modifiant le règlement # 139, relatif au zonage.

Service incendie

Hygiène du milieu

Santé et bien-être

Réseau routier

- Asphaltage du chemin du Progrès et des tronçons au Lac des Cornes.

Environnement – Aménagement et développement

- Programme d'analyse et de protection de l'eau de nos lacs.

Loisirs et culture

- Installation de la salle multimédia.
- Accès à une zone cellulaire à l'église.
- Aménagement de la ligne électrique et téléphonique à la Baie des Canards.
- Soutien à la Fête Nationale.

PLAN TRIENNAL

Les projections futures

Administration

Ressources humaines

- Négociation de la Convention collective des employés et contrat de la directrice générale.

Sécurité

- Rénovation de la caserne incendie (garage municipal)
- Évaluation des besoins pour l'unité d'intervention.
- Augmentation de l'occupation du centre de qualification.
- Plan mesures d'urgence.

Réseau routier

- Évaluation continue des besoins et ressources en fonction du bon fonctionnement et de l'entretien du réseau routier.

Environnement – Aménagement et développement

- Programme d'analyse et de protection de l'eau de nos lacs
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour la caractérisation des herbiers aquatiques de nos lacs.
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour la caractérisation du périphyton de nos lacs.
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour les analyses de la qualité de l'eau.
- Continuer le soutien et partenariat avec les organismes locaux et régionaux pour la gestion forestière.

Loisirs et culture

- Continuer l'implantation de projets et d'activités visant à une action rassembleuses et harmonieuses de toutes les générations de citoyens.
- Favoriser l'événementiel à Chute-Saint-Philippe.
- Favoriser le partenariat entre les différents organismes et associations de la municipalité.

Projets spéciaux

- Développement du réservoir Kiamika. Continuer à faire progresser ce projet touristique et écologique.
- Continuité de l'agenda 21.
- Mise en place d'une politique « Municipalité Ami des Aînés ».
- Déploiement de l'internet H. V.
- Plan de réduction des GES.
- Aménagement d'un parc multi-générationnel muni de point d'eau.
- Construction du bureau municipal.
- Évaluation du potentiel du principe de forêt de proximité.
- Transmettre une passion. En passant par une personne-ressource, un endroit et une structure organisée, permettre des activités telles : tricot, échecs, horticulture, cuisine, activité sportive, jeu vidéo, plein air, etc., à un groupe de jeunes et/ou de moins jeunes qui est intéressé à vivre une nouvelle activité.
- Le chemin des villages, ce projet visant à mettre en valeur les beautés de notre municipalité et de la M.R.C., permettra aux gens d'ici et de passage de connaître les activités et sites merveilleux qui nous entourent en plus de diversifier le développement économique de la région.
- Faire reconnaître la représentation des résidents non permanents à la M.R.C. au niveau du pouvoir décisionnel donné par le nombre de votes à la municipalité qui les représente
- Représentation municipale sur divers comités et instances.

Il est proposé par : Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt le rapport du Maire sur la situation financière au 31 octobre 2013 et qu'il soit distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité selon l'article 955 du Code municipal.

Adoptée

Normand St-Amour, maire

Donné à Chute-Saint-Philippe ce 10^e jour de décembre 2013

Résolution no : 9549

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

En vertu de l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tel qu'indiqué au rôle d'évaluation.

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt, la liste des personnes endettées envers la municipalité, et à défaut de paiement au 31 décembre 2013, de confier cette liste aux fins de perception à compter du 1er janvier 2014, à la firme d'avocats choisie par la municipalité.

Adoptée

Résolution no : 9550

VENTE POUR TAXES PAR LA MRC – Matricule # 0365-17-4226 - # 0068-65-1958 # 0265-73-4060 et # 0273-22-1943

ATTENDU QU' : *En vertu de l'article 1022 et 1023 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière dépose la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité ayant atteint le délai de prescription prévu par le Code;*

ATTENDU QUE : *Les nombreuses tentatives pour le recouvrement des taxes impayées reliées aux quatre matricules mentionnés en titre se sont avérées sans résultat;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la secrétaire-trésorière à prendre les procédures, selon les dispositions du Code municipal, en vue de la vente des immeubles à la Municipalité régionale de Comté.*

Adoptée

Résolution no : 9551

MANDAT À L'ARPENTEUR ET AU NOTAIRE – Description technique et examen et rapport de titres pour procéder à une vente pour taxes par la MRC – Matricule # 0273-22-1943

ATTENDU QUE : *Pour procéder à une vente pour non-paiement de taxes, une propriété doit posséder des titres clairs;*

ATTENDU QUE : *Les frais encourus pourront être récupérés dans le prix de vente;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater l'arpenteur Guy Létourneau pour procéder à la description technique de cette propriété, pour un montant de 661.11 \$ taxes incluses et mandater Madame Nathalie Paquette, notaire pour l'examen du dossier et un rapport des titres pour un montant approximatif de 500.00 \$ plus les taxes applicables.*

Adoptée

Résolution no : 9552

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2014

CONSIDÉRANT QUE : *L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront le deuxième lundi de chaque mois et qui débiteront à 19 h 00, à la salle Carmel du 607, chemin du Progrès*

	13 janvier	10 février
	10 mars	14 avril
	12 mai	9 juin
	14 juillet	25 août
	8 septembre	14 octobre (mardi)
	10 novembre	8 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Conformément à la loi qui régit la municipalité.

En cours d'année, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire sera tenue à une date ou à une heure différente de celle prévue au calendrier. Le conseil doit alors, avant la séance concernée, adopter une résolution, laquelle fera l'objet d'un avis public de la même manière que lorsque le calendrier a été établi (art. 148).

Adoptée

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

La directrice générale certifie avoir reçu, tel que stipulé à l'article 358 de la Loi sur les Élections et Référendums que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil doit déposer devant celui-ci une mise à jour de sa déclaration des intérêts pécuniaires.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 9553

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – Comité de sélection de recrutement du Service Incendie Rivière Kiamika (SSIRK)

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Madame Thérèse St-Amour, pour siéger sur le comité de sélection de recrutement du Service Incendie Rivière Kiamika (SSIRK).

Adoptée

Résolution no : 9554

ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME DES MESURES D'URGENCE

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt, l'organigramme du plan des mesures d'urgence, présenté par M. Éric Paiement, coordonnateur des mesures d'urgence

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

Adoptée

Résolution no : 9555

NOMINATION DES OBSERVATEURS DE TERRAINS

Il est proposé par Églantine Leclerc Venuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer à titre d'observateurs de terrain, les personnes suivantes :

Monsieur Alain St-Amour, conseiller

Madame Micheline Bélec, conseillère

Madame Denise Grenier, conseillère

Monsieur Réjean Perron, inspecteur en travaux publics

Monsieur Éric Paiement, Officier en urbanisme et environnement.

Adoptée

Résolution no : 9556

AUTORISATION DE SIGNATURE – Mesures d'urgence

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser M. Alain St-Amour, conseiller et Mme Thérèse St-Amour, conseillère, tous les deux représentants des mesures d'urgence et M. Éric Paiement, coordonnateur des mesures d'urgence à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents en relation aux mesures d'urgence, d'en faire rapport au Conseil municipal et, si des coûts sont rattachés à ces dits documents, ils devront au préalable être présentés pour approbation.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

TRANSPORT

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

URBANISME

Résolution no : 9557

DÉROGATION MINEURE No. DRL130209 / 161 chemin du Progrès / Mat. 9865 38 5080

La demande consiste à régulariser un empiètement dans le but de vendre la propriété :

Permettre de déroger au règlement 139, article 7.1.2 (Marges de recul avant) localiser par l'arpenteur Denis Robidoux a-g sur le certificat # minute 9941 à 13.74 mètres au lieu de 15.00 mètres, donc autoriser un empiètement de 1.26 mètre.

ATTENDU QUE : *Le propriétaire ne peut affirmer l'année de l'agrandissement vers l'avant de la maison;*

ATTENDU QUE : *La maison aurait été construite vers les années 1950, selon une inscription dans la fondation;*

ATTENDU QU' : *Aucun permis dans le dossier ne fait mention d'un agrandissement, il peut être supposé que cet agrandissement a été effectué avant l'entrée en vigueur du premier règlement,*

ATTENDU QUE : *Le refus de cette demande entraînerait un préjudice sérieux au propriétaire puisque la démolition serait la seule option;*

ATTENDU QU' : *Aucun préjudice à l'environnement ne sera causé puisque la maison n'est pas affectée par une bande de protection riveraine;*

ATTENDU QU' : *Aucun préjudice ne pourra être causé au voisin puisque la demande fait l'objet d'un bien public (chemin public) et non d'une personne (bien privé).*

Recommandation du CCU : *Le CCU recommande au conseil municipal de Chute-Saint-Philippe d'accepter la dérogation mineure #DRL130209 tel que présenté, soit de déroger au règlement 139 articles 7.1.2 relatif à la marge de recul avant pour un bâtiment principal prescrit dans la zone RU-01. Donc, autoriser un empiètement de 1.26 mètre à l'intérieur de la marge de recul avant de 15.00 mètres.*

Acceptée conditionnelle :

✚ *À ce que la municipalité ne pourra être tenue responsable des dommages causés à la propriété ou tous préjudices causés en rapport à l'acceptation de ladite dérogation.*

✚ *Qu'advenant le cas où il y ait une démolition partielle ou totale du bâtiment localisé par Denis Robidoux a-g, sur le plan n° minute 9941 causé volontairement ou non, la nouvelle construction devra se conformer aux normes d'implantation minimum en vigueur.*

TOUTE PERSONNE AYANT UN INTÉRÊT PEUT SE FAIRE ENTENDRE

✚ **Aucune intervention**

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dérogation mineure numéro DRL130209 demandée pour la propriété située au 161, chemin du Progrès, telle que décrite ci-dessus.*

✚ *Il est attendu que les propriétaires renoncent à toutes réclamations ou poursuites pour dommages ou nuisances qui pourraient résulter de cette dérogation.*

Adoptée

LOISIRS

IMMOBILISATION

Résolution no : 9558
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Nouveaux Horizons pour les aînés

*Il est proposé par Églantine Leclerc Venuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser notre chargé de projets, Francois St-Amour à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'aménagement d'un bloc sanitaire à la Baie des Canards, à Chute-Saint-Philippe et d'autoriser ce dernier à signer les documents à titre de responsable du dossier, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

Le projet proposé est autorisé par le conseil municipal et la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée

Résolution no : 9559
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Fonds Conjoncturel de Développement (FCD)

*Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser notre chargé de projets, Francois St-Amour à déposer une demande d'aide financière à Fonds Conjoncturel de Développement – Affaires Municipales, Régions et Occupation du Territoire, afin de soutenir des initiatives qui contribuent notamment au développement économique, social, culturel, touristique, environnemental et technologique. D'autoriser ce dernier à signer les documents à titre de responsable du dossier, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

Le projet proposé est autorisé par le conseil municipal et la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée

Résolution no : 9560
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « Bloc sanitaire – Sentiers Nature » – Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) – Affaire Municipales, Régions et Occupation du Territoire (MAMROT) – et Secrétariat au Aînés du ministère de la Santé et des Services Sociaux (SA-MSSS)

*Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser notre chargé de projets, Francois St-Amour à déposer une demande d'aide financière pour le projet « Bloc Sanitaire – Sentiers Nature », à Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM MADA) – Affaire Municipales, Régions et Occupation du Territoire (MAMROT) – et Secrétariat au Aînés du ministère de la Santé et des Services Sociaux (SA MSSS), afin de soutenir financièrement les municipalités engagées dans la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) pour la réalisation de petits projets d'infrastructures ou d'aménagement urbain répondant aux besoins des personnes aînés afin d'améliorer leur qualité de vie. D'autoriser ce dernier à signer les documents à titre de responsable du dossier, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

Le projet proposé est autorisé par le conseil municipal et la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée

Résolution no : 9561
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM MADA) – Affaire Municipales, Régions et Occupation du Territoire (MAMROT) – et Secrétariat au Aînés du ministère de la Santé et des Services Sociaux (SA MSSS)

*Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser notre chargé de projets, Francois St-Amour à déposer une demande d'aide financière à Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité*

amie des aînés (PIQM MADA) – Affaire Municipales, Régions et Occupation du Territoire (MAMROT) – et Secrétariat au Aînés du ministère de la Santé et des Services Sociaux (SA MSSS), pour l'installation d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite pour le sous-sol de l'Église et d'autoriser ce dernier à signer les documents à titre de responsable du dossier, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Le projet proposé est autorisé par le conseil municipal et la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée

Résolution no : 9562

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM MADA) – Affaire Municipales, Régions et Occupation du Territoire (MAMROT) – et Secrétariat au Aînés du ministère de la Santé et des Services Sociaux (SA MSSS)

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser notre chargé de projets, Francois St-Amour à déposer une demande d'aide financière à Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM MADA) – Affaire Municipales, Régions et Occupation du Territoire (MAMROT) – et Secrétariat au Aînés du ministère de la Santé et des Services Sociaux (SA MSSS), pour l'aménagement d'un point de rafraîchissement au nouveau parc multi-générationnel et d'autoriser ce dernier à signer les documents à titre de responsable du dossier, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Le projet proposé est autorisé par le conseil municipal et la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, Ginette Ippersiel, directrice générale, certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT

Résolution no : 9563

2^e PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 256 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 139 RELATIF AU ZONAGE

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe a adopté le règlement numéro 139 relatif au zonage;

ATTENDU QUE : Ledit règlement est entré en vigueur le 12 avril 2002 et a été modifié par les règlements :

- 148 le 26 juin 2003;
- 171 le 29 mars 2007;
- 183 le 20 juin 2007;
- 211 le 17 juin 2009;
- 215 le 8 septembre 2009;
- 239 le 26 août 2011;
- 251 le 20 décembre 2012

ATTENDU QUE : Des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 139 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU QU' : Un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2013;

ATTENDU QUE : Le présent règlement a été présenté lors d'une assemblée publique de consultation, le 10 décembre 2013, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU' : Un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti
Et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 **TITRE**

Le présent règlement est identifié par le numéro 256 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement numéro 139 relatif au zonage ».

ARTICLE 2 **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 **MODIFICATION AUX GRILLES DES SPÉCIFICATIONS**

La grille des spécifications relative à la zone « URB-03 » figurant à l'annexe 2 du règlement 139 relatif au zonage est modifiée comme suit :

Ajout de l'usage « Services publics à la personne ».

La grille des spécifications telle que modifiée par le présent article figure à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. a-19.1).

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, directrice générale & sec.-très.

Adoptée

À la séance _____ 2013 par la résolution numéro _____

Avis de motion, le 19 novembre 2013

Adoption du premier projet de règlement, le 19 novembre 2013

Assemblée publique de consultation, le 10 décembre 2013

Adoption du second projet de règlement, le 10 décembre 2013

Possibilité demande référendum, le _____ 2013

Adoption du règlement, le _____ 2013

Entrée en vigueur, le _____ 2013

ANNEXE A

Grille des spécifications

Ajout de l'usage « Les services publics à la personne » à la zone « Urbaine 03 »

MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

Grille des spécifications

2-13

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		URB-01	URB-02	URB-03	URB-04	URB-05		
Notes particulières	Aire d'hivernation du cerf de Virginie							
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●	●		
	Bifamiliales	●	●	●	●	●		
	Trifamiliales	●			●	●		
	Multifamiliales	●			●			
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service	●			●	●		
	Commerces de détail	●			●	●		
	Établissements d'hébergement	●			●	●		
	Établissements de restauration	●			●	●		
	Récréation	établissements de divertissement	●			●	●	
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure	●			●	●	
		grands équipements de récréation extérieure	●			●	●	
		activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	
	Commerces de véhicules motorisés	●			●	●		
	Commerces extensifs	légers	●			●	●	
lourds		●						
Services publics à la personne	●		●	●	●			
INDUSTRIES	Légères	●			●	●		
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers	●			●	●		
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●			●	●		
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)		
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	3	3	3	3	3		
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	7	7	7	7	7		
	Marge de recul avant maximale (en mètre)							
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	7	7	7	7	7		
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	6	6	6	6	6		
	Nombre de logements maximum	-	2	2	-	3		
NOTE:								
(1) Les terrains de camping rustique								

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 32

Fin : 19 h 39

Personnes présentes : 6

LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 9564

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 19 h 40

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, directrice générale

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance du 13 janvier 2014 par la résolution # 9566-2014*